PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 24 janvier 2017

Le 24 janvier 2017, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

<u>Présents</u>: Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absents ayant donné pouvoir : Françoise TROUBOUL à Isabelle HELOU

Secrétaire : Michel LE ROUX

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 19 janvier 2017

Le procès-verbal de séance du 13 décembre 2017 est adopté après modifications apportées par Christian Le Floch.

Point à ajouter à l'ordre du jour : tarif vaisselle 2017

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Le Maire informe les participants qu'elle s'est rendue aux ateliers de préparation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) les 13 et 27 janvier dans le cadre du PLUi avec Camille Michel. Lors de ces ateliers, le travail a été porté sur les différents types de paysage : les vallées comme la vallée de Saint-Antoine, le plateau de Langonnet, la forêt de Pont-Calleck. Au lieu de travailler sur chaque commune de manière séparée, il a été décidé de travailler sur chaque type de paysage et en fonction définir les enjeux par rapport à l'urbanisation ou la préservation des espaces naturels.

Le Maire a également accompagné un technicien Orange missionné par la Préfecture pour effectuer des mesures de réceptions des réseaux mobiles (Orange, Bouygues, SFR et Free) dans le bourg uniquement sur 7 sites : château d'eau, espace le Mestre, école, route de Querrien, mairie, bourgneuf, église. Très bonne réception sauf SFR à la mairie et Free à l'Espace Le Mestre. Le Maire a précisé que pour le bourg ce n'est pas forcément nécessaire car c'est aujourd'hui essentiellement en campagne que l'on rencontre des problèmes de réception. Elle informe qu'une plateforme nationale France Mobile a été créé pour recenser les problèmes de réception de réseaux mobiles que nous pouvons rencontrer sur notre territoire. Le Maire précise qu'elle va donc remonter les problèmes par l'intermédiaire de la plateforme et de la sous-préfecture de Pontivy qui a transmis l'information. Hélène Luquot fait part également de son mécontentement par rapport aux réponses apportées aujourd'hui par les opérateurs quant à l'état des réseaux sur certains sites en campagne.

1) TARIF 2017 – VAISSELLE COMMUNALE

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour la vaisselle communale cassée ou non restituée lors des locations de la salle municipale :

- Verre = 1 €
- Assiette = 2 €
- Tasse = 1 €
- Cuillère à café = 0,10 €
- Cuillère à soupe = 0,30 €
- Fourchette = 0,30 €
- Couteau = 0,50 €
- Bac inox gastro = 20 €

- Grille Inox = 10 €
- Carafe 1 L = 2,50 €

Michel Le Roux estime que le prix des bacs gastro n'est pas suffisant. Après vérification, il apparaît que le prix payé par la mairie est d'environ 12€ et que le tarif proposé est donc suffisant. Le tarif des carafes proposé est revu à la hausse et porté à 2,50€ au lieu de 2€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2017

2) CREATION DE COMMISSIONS

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil il a été évoqué la création d'une maison de santé dans le cadre du départ en retraite du médecin.

Pour le moment, un courrier a été adressé à l'ARS pour connaître leur position. Il convient de créer une commission pour travailler sur le projet. Le Maire rappelle qu'elle fait partie de l'ensemble des commissions de droit et demande aux conseillers qui souhaitent y participer.

Les membres de la Commission Maison de santé seront donc :

- Marie-José CARLAC
- Nathalie BOULBEN
- Christian LE FLOCH
- Natacha SANNIER
- Annie LE GOFF
- Monique LE CREN

Madame le Maire précise également qu'une commission pour l'aménagement du cimetière paraît utile. L'entretien prend aujourd'hui beaucoup de temps, il convient donc de travailler pour optimiser cette gestion du temps (enherbement, enrobés ?...). De plus, un manque de place est entrevu, il convient donc de travailler sur une optimisation de l'espace et créer un mur au fond du cimetière. Il y a donc tout un travail du. Alain Perron ajoute qu'on est parti du constat que les employés communaux y passent beaucoup de temps et que l'aménagement du cimetière est donc la clé de voûte par rapport aux emplois du temps des services techniques. Par ailleurs, la gestion de l'eau est à prendre en compte aussi et nécessite une approche assez précise. Plusieurs démarches ont déjà été entamées mais c'est plutôt compliqué. Le travail au sein d'une commission sera donc plus efficient. Il est également envisagé d'aller voir sur d'autres communes la gestion de ces espaces. Un agent technique a déjà commencé à travailler sur le sujet et assister à des formations. Les membres de cette commission sont :

- Marie-José CARLAC
- Alain PERRON
- Annie LE GOFF
- Jean-Paul HARRE
- 1 agent technique

3) <u>PARTICIPATION ASSOCIATION PAROISSIALE – TRAVAUX ELECTRICITE EGLISE AVRIL 2016</u>

Suite à la réalisation de travaux d'électricité (spots, radiants + ajout d'une lampe sous le porche) dans l'Eglise en avril 2016 pour un montant de 2864,44€ TTC, le Maire a proposé à l'association paroissiale de participer financièrement au coût des travaux.

L'association paroissiale a exprimé son accord pour un montant de 658,23€ soit une partie de la main d'œuvre et la pose de la lumière extérieure qu'elle a demandée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la participation de 658,23€ de l'association paroissiale et autorise Madame le Maire à émettre un titre de recettes du même montant à l'encontre de l'association.

4) ELAGAGE – CONSORTS LE BRIS PARCELLE E334

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en l'absence d'élagage de la parcelle E334 par les propriétaires, les services techniques ont procédé à l'élagage avec l'utilisation d'une nacelle.

Il convient donc de refacturer aux consorts LE BRIS, propriétaires de la parcelle E334, le coût de l'intervention, à savoir 1h30 de location de nacelle (150€) et 1h30 de travail pour 2 agents communaux (25€ de l'heure soit 75€).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 225 € à l'encontre des consorts LE BRIS.

5) BOULANGERIE – REMBOURSEMENT EXCEDENT FRAIS DE CREDIT BAIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réalisation d'un crédit-bail avec la SARL LA TY GOURMANDE, une provision pour frais de 3200€ avait été effectuée par l'étude notariale LE GLEUT – GENEVISSE-HÉNAFF.

Il s'avère que le montant des frais se porte finalement à 3026,76€ et qu'un chèque de 173,24€ a été versé à la Commune de Lanvénégen afin de rembourser l'excédent.

Les frais ayant été partagés en 2 avec la SARL LA TY GOURMANDE conformément à la délibération n°38/2016, Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de rembourser la SARL LA TY GOURMANDE pour un montant de 86,62 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de procéder au remboursement de 86,62€ à la SARL LA TY GOURMANDE.

6) <u>PRESENTATION DU PROJET DE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE NOMADE – EPICERIE</u>

Idées proposées par Nathalie Contesse, Marie Luneau et Nathalie Franco (habitantes de Lanvénégen)

« Dynamique associative nomade – Epicerie » de Lanvénégen que l'on pourrait appeler aussi : « Espace collaboratif » ou « espace multiculturel » ou « espace épiculturel » gérée par une association au centre du bourg et facile d'accès.

Pour quelles raisons créer un tel lieu?

- Pour qu'un grand nombre d'habitants de Lanvénégen puisse s'investir.
- Pour créer un lieu d'accueil pour tous et d'entraide.
- Pour que tous puissent transmettre des savoirs et des savoir-faire.
- Pour que les gens de la commune (adultes, enfants, parents...) puissent se rencontrer, tisser des liens.
- Pour proposer une nouvelle forme de partage plus adaptée au monde d'aujourd'hui.
- Pour que chacun puisse être acteur citoyen de la commune, trouve sa place et diffuse ce qu'il fait.

Quelles seront les conséquences d'un espace épiculturel à Lanvénégen ?

- Créer assez rapidement quelques emplois.
- Redynamiser le bourg.
- Cet espace rassemblera et multipliera les idées novatrices grâce aux idées de chacun.
- Ouverture sur l'extérieur.
- Renommée de Lanvénégen.

Un salarié sera rapidement nécessaire.

Il devra:

- identifier les besoins, les envies.
- Mettre en relation, coordonner.
- Mettre à jour des informations.

- Réapprovisionner et achalander l'épicerie.
- Servir.

Quelles sont nos valeurs?

En quelques mots:

Coopération

Solidarité.

Entraide.

Ouverture.

Fédérer.

Partage.

Liens.

Rencontres.

Bienveillance.

Transmissions.

Intergénérationnel.

Qu'y ferons-nous?

Tout dépendra du local, des besoins, des demandes.

• La dynamique associative nomade organisera dans les lieux déjà existants si nous n'avons pas de local :

- → des événements culturels : causeries, des expositions, des soirées musique, théâtre...
- → des ateliers couture, culinaires...
- → des après-midi jeux pour adolescents, pour enfants.
- → des échanges de services

On y associera les associations qui le désireront : Jardinage, an ti glas (la maison bleue), les Ateliers de la Vieille Ecole...

Chacun pourra apporter ses compétences pour proposer des ateliers, des activités...

- L'épicerie vendra des produits de dépannage, des produits locaux.
- Cette épicerie fera dépôt-vente d'objets d'artisans ou d'artistes, pour des associations comme les Paysans Solidaires ou autres.
- Elle vendra des produits transformés (yaourts végétaux, confitures, sirops, biscuits, tisanes...)

Les porteuses de projet sont allées voir d'autres projets similaires au leur comme Arzano, St Sulpice la Forêt desquels elles ont pu voir le fonctionnement et les atouts et inconvénients pour voir ce qui pourrait être fait à Lanvénégen.

Elles recherchent un local et sollicitent donc la Commune. Elles ont songé à plusieurs espaces notamment l'ancienne épicerie. Natacha Sannier demande si le projet est de créer une épicerie culturelle ou plutôt une épicerie bar comme d'autres communes ont pu le faire. Elles répondent que c'était leur projet initial mais étant donné qu'il y a déjà 2 bars sur la Commune ce n'est pas leur souhait de faire concurrence. Elles pensent éventuellement à réaliser des évènements dans les bars de la Commune. Le Maire rappelle de travailler en partenariat avec la médiathèque. Elles souhaitent d'ailleurs créer des relations entre les associations qui existent déjà. Elles envisagent de faire une réunion publique. L'idée est de fédérer et de travailler ensemble. Géa Meesterberends demande dans quel cadre interviendrait le salarié. Marie Luneau précise que ce serait pour tenir l'épicerie, faire la gestion des stocks et également recueillir les souhaits des habitants pour faire évoluer le projet. Plusieurs élus demandent comment elles pensent financer le salarié. L'objectif est de financer ce salarié avec l'épicerie. Elles souhaitent surtout s'inspirer du modèle d'Arzano qui compte aujourd'hui 2 salariés (1 personne qui fait la transformation (prix abordables des produits) et 1 qui gère l'épicerie). Un 3ème poste est envisagé pour faire une tournée pour vendre les produits. Un équipement spécifique est nécessaire pour la transformation et plusieurs élus précisent que c'est un sacré coût pour ces éléments. Le Maire précise que le meilleur endroit pour le projet en l'état actuel est l'ancien commerce.

Elles souhaitent démarrer au départ avec un dépôt de paniers réalisés en partenariat avec Paysans Solidaires en demandant à faire le dépôt des paniers dans un des commerces du bourg selon l'accord reçu par les commerçants.

Mais pour faire évoluer le projet il faudrait un local rapidement. Une élue rappelle que l'ancienne épicerie est privée et que la Commune ne peut donc donner d'accord. Natacha Sannier précise que pour embaucher un salarié il faut déjà un bon capital et le projet doit être viable. En l'état actuel, aucun coût n'a été préparé. Alain Perron souhaite revenir sur le fait que le commerce actuel dont les actes n'ont pas encore été faits pour des raisons d'ordre privé et le propriétaire n'a pas fait connaître la municipalité de son souhait sur l'avenir du bâtiment. La Commune ne peut pas se positionner quant à une décision par rapport à ce local.

Christian Le Floch précise que si elles souhaitent avoir un salarié, il faut présenter un projet d'épicerie plus ambitieux car elles ont évoqué produits de dépannage dans leur présentation. Plusieurs élus le rejoignent par rapport à ça. Le terme est mal choisi semble-t-il car leur souhait est de vendre des produits locaux et ensuite de tout pour répondre à la demande.

Nathalie Contesse dit qu'une étude de marché est forcément à faire mais tant qu'elles ne savent pas si elles ont un local, elles ne peuvent entamer cette démarche. Christian Le Floch et Alain Perron précise qu'un questionnaire a déjà été adressé à la population et répond en partie aux questions d'une étude de marché. Les chiffres n'ont pas eu le temps d'être étudié en mairie mais un stagiaire de master 2 chargé de développement local doit arriver mi-février et sera charger de rendre un rapport sur les résultats de l'enquête. Hélène Luquot précise que la demande principale des habitants est une épicerie. Si un professionnel souhaite s'installer, elles ne porteraient plus forcément le projet car leur but n'est pas de faire concurrence à du privé. Christian Le Floch dit que le plus de l'association c'est le côté culturel et la volonté de créer du lien. Hélène Luquot évoque que certains projets rejoignent ce qui est déjà fait par Sonia au sein de la médiathèque. Marie Luneau précise que Sonia a été rencontrée et qu'elles souhaitent ouvrir de leur côté sur les plages horaires sur lesquelles la médiathèque est fermée car les horaires d'ouverture de la médiathèque ne sont pas abordables pour toute la population.

Natacha Sannier demande à quel stade de l'association elles en sont. Elle n'est pas créée aujourd'hui car elles souhaitent faire une réunion publique. De fait l'association existe déjà car elles se sont déjà rencontrées plusieurs fois. Mais elles veulent voir le retour de la population avant de la créer officiellement.

Marie Luneau ajoute qu'intervenir par une association à but non lucratif les choses ne sont pas vues de la même façon et ça fédère les personnes. Alain Perron précise qu'à un moment donné ça découle forcément sur un but lucratif si on vend quelque chose. Effectivement mais c'est plutôt une dynamique qui est recherché par le biais associatif.

A Arzano, le local est fourni par la Commune. Il s'agit uniquement d'une épicerie en revanche et non d'un espace culturel. C'est une structure existante qui a été reprise par la Commune et le projet émanait d'un producteur. La tenue du magasin est bénévole. Monique Le Cren demande si au départ ce n'est pas possible de travailler qu'avec des bénévoles. Marie Luneau répond que oui mais dès qu'il y a de la transformation, il faut quelqu'un qui sait faire ça. Selon elle, le fait de créer un laboratoire de transformation interne diminuerait le coût et donc le prix des produits.

Elle ajoute que plus on attend, plus les gens vont aller ailleurs. Annie Le Goff précise que de fait les personnes vont déjà ailleurs puisque l'épicerie est fermée depuis le mois d'avril dernier. Elle parle de l'exemple de Séglien où la Commune a mis à disposition un local. L'épicerie était tenue par des élus au départ. Un accord local avec le supermarché de Guémené a été pris et le prix des produits à Séglien est identique à celui du supermarché de Guémené. Maintenant, c'est un emploi d'avenir qui gère l'épicerie. Depuis ils ont acheté un bâtiment pour créer une véritable épicerie. Hélène Luquot précise que dès l'instant où il y a de la transformation les coûts explosent. Géa Meesterberends la rejoint et précise que certains producteurs ont déjà leur laboratoire de transformation et qu'il serait peut-être possible de travailler avec eux dans un premier temps. Elle trouve quand même que l'idée est bonne mais qu'au départ c'est trop ambitieux.

Christian Le Floch demande ce qu'elles attendent donc de la municipalité. Elles précisent qu'elles souhaitent un local. Hélène Luquot dit que l'ancienne épicerie serait l'idéal. Alain Perron propose que le Maire rencontre la propriétaire pour discuter avec elle de ce qu'elle envisage. Dans tous les cas, les élus sont d'accord pour dire qu'ils ne rachèteront pas ce local. Natacha Sannier précise que si elle le loue au départ et qu'elle souhaite

vendre, à partir du moment où un acquéreur arrive, l'association devrait déménager. Il apparaît qu'il vaudrait mieux partir sur autre chose dès le début. Nathalie Boulben demande si la municipalité à d'autres locaux à proposer. La salle de danse au 10 rue Jean Cadic, la salle située au sous-sol de la salle municipale, la cantine des ateliers de la Vieille Ecole sont évoquées. Monique Le Cren demande si elles se sont renseignées sur les normes en termes d'équipements frigorifiques. Pour le moment non car elles attendaient cette rencontre avec la municipalité pour avancer sur le projet. Elles vont également rechercher des subventions qui peuvent exister sur ces projets.

Ce qui est sûr c'est que les habitants sont dans l'attente au niveau de l'alimentation. Christian Le Floch dit qu'il ne faut pas attendre qu'un privé reprenne l'ancien commerce car ça peut durer longtemps. Si on prend l'exemple de Querrien, il y a plusieurs commerces et ça fonctionne. Monique Le Cren est d'accord avec ce point de vue.

Elles vont commencer avec les paysans solidaires. Etant donné que c'est un dépôt, il n'y a pas nécessairement besoin d'un local spécifique. C'est un système de commande. Il faut communiquer sur cette possibilité qui aujourd'hui n'est pas forcément connue.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle que la numérotation est en cours avec la Poste. Le projet à valider a été transmis en mai 2016. Un modèle de lettre à l'attention des habitants va nous être transmis ainsi que le nombre de plaques nécessaires. La Commune de Le Saint est au même stade que Lanvénégen. On va donc se renseigner pour mutualiser. Pour ce qui est de la pose, on va voir ce qui s'est fait sur les communes qui ont déjà procéder à la numérotation. Les personnes devront ensuite transmettre leur nouvelle adresse.
- Elle a demandé également si un distributeur de billets était possible sur la Commune. Cette demande est issue du questionnaire qui avait été transmis aux habitants. Ce n'est pas gagné.
- Annie Le Goff précise qu'elle a travaillé avec Camille Michel sur les critères de subventions aux associations :
 - Nombre d'adhérents de Lanvénégen de et + de 18 ans
 - Nombre d'adhérents hors Lanvénégen
 - Manifestations ouvertes au public avec ou sans restauration (avec traiteur local ou non)
 - Participation au débroussaillage ou à l'entretien de site (si utilisation par l'association)
 - Participation au Téléthon

Nathalie Boulben intervient pour dire que le téléthon c'est privé et que les subventions sont de l'argent public. Ça la gêne donc un peu. Peut-on inciter les gens à participer à une manifestation privée ? Annie Le Goff précise que c'est une idée émise car le téléthon est un des évènements qui propose le plus de manifestations et qui rassemble le plus de personnes sur la Commune.

Pour Christian Le Floch la distinction entre + ou − de 18 ans n'est pas fondée. Annie Le Goff précise que c'est issu de simulation. Camille Michel précise qu'aujourd'hui on subventionne les associations extérieures à hauteur de 10 € pour les jeunes de − de 18 ans. Si on donne la même chose sur la Commune et pour n'importe quel âge, le budget alloué aux subventions va exploser. Mais en même temps si on donne plus à une association de l'extérieur qu'à une association communale, est-ce logique ? Plusieurs simulations doivent être établies pour fixer les critères. Nathalie Boulben demande comment savoir le nombre d'adhérents pour les associations qui n'ont pas d'adhésions comme les associations des chapelles. Camille Michel précise qu'il faut peut-être prendre le nombre de membres de l'association. Annie Le Goff précise que par exemple pour l'Amicale Laïque qui n'a pas beaucoup de membres, nous proposerons de prendre en compte le nombre d'élèves.

Aujourd'hui toutes les associations ont un forfait de 153 € sans distinction sauf les associations spécifiques (Jeunes d'Autrefois, Gavotte, USL).

Une proposition sera faite après simulation. Le but premier d'une association c'est de faire vivre la commune rappelle Hélène Luquot. Le but n'est pas de faire de l'argent. Les subventions doivent dépendre des projets. Christian Le Floch suggère qu'on demande les comptes des associations. Le Maire précise qu'il faut qu'une association ait suffisamment sur les comptes pour vivre une année. Natacha Sannier dit qu'à partir du moment où on demande une subvention, on doit le justifier par les comptes. Marie-José Carlac précise que Roi Morvan Communauté les demande. Nathalie Boulben indique qu'il faut peut-être rappeler que la

subvention n'est pas un dû. Plusieurs associations sont bien au fait et ne demandent pas de subventions tous les ans, précise Marie-José Carlac.

- Le Maire lit un courrier envoyé par la Préfecture fin décembre au sujet de la déviation RD 782. Ce dernier précise suite à un courrier fait par plusieurs communes et les conseillers départementaux du secteur pour l'organisation d'une réunion de concertation sur les travaux d'amélioration de l'axe routier qui relie Le Faouët à Guiscriff sous mon autorité en concertation avec le président du Conseil Départemental. Il précise qu'il ne peut intervenir pour remettre en cause une décision du Conseil Départemental, maître d'ouvrage, qui a abandonné ce projet au profit d'un projet de déviation sud de la Commune du Faouët. Le Maire précise que cette réponse était attendue. En complément, Alain Perron évoque qu'à la dernière commission économique il est intervenu pour interpeller le conseil communautaire sur cette décision pour essayer d'avoir au-delà de ce courrier une rencontre entre le conseil communautaire et le département. Le souhait est de connaître les causes de cette décision. Car il y a depuis le début du projet plusieurs conseillers départementaux avec des sensibilités politiques différentes et malgré cela il n'y a jamais eu d'issue favorable. Peut-être les projets ont mal été montés vis-à-vis des enjeux environnementaux notamment. De plus, le Président du Conseil Départemental n'a jamais reçu les élus au sujet de ce dossier, c'est uniquement ces services. Le ressenti des élus est d'être les oubliés du département.

La séance est levée à 21h30.